



FLAGY
Seine et Marne

Les Brèves

du Conseil

N°9
Janvier
2012

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi 16h - 18h30 • Jeudi 16h - 18h • Samedi 8h30 - 10h30

Lors de mes vœux, je me suis exprimé sur les difficultés que rencontre un maire rural confronté à un environnement politico-financier complexe et incertain.

2012 sera une année électorale avec l'élection du Président de la République, puis des 577 Députés.

J'ai particulièrement insisté devant les candidats aux élections législatives de notre circonscription sur le fait que nous serons extrêmement attentifs aux décisions qu'ils prendront concernant l'avenir de nos collectivités et de nos concitoyens.

J'ai bien sûr rappelé qu'étant d'un naturel utopiste, optimiste, je croyais encore en l'homme, dans ses principes fondamentaux qui sont la tolérance mutuelle, le respect des autres, la liberté absolue de conscience et que je restais convaincu qu'associer citoyens et élus favorise le pouvoir de l'intelligence collective en améliorant la créativité et la production d'idées.

A vous tous chers Flagiens, Flagiennes, Cher(e)s Ami(e)s, je vous souhaite en 2012 de partager mille petites douceurs avec tous ceux qui vous sont chers.

Très cordialement,



Jacques DROUHIN
Maire
Président de l'AMR 77



FLASH INFOS

10 au 18 Mars :

Poésie dans les rues de Flagy

11 Mars :

Cérémonie de la citoyenneté

7 au 9 avril :

Expo peinture ASPF

22 Avril et 6 Mai :

Elections présidentielles

29 Avril :

Bric à Brac de l'AFR

10 et 17 Juin :

Elections législatives

« Les mots en chemin » Parcours poétique du 10 au 18 mars 2012

Le printemps des poètes a pour objectif d'inciter le plus grand nombre d'entre nous à célébrer la poésie dans le village, quelle que soit sa forme d'expression.

Vous écrivez, notamment des poèmes, vous aimeriez que ces poèmes soient lus, qu'ils soient publiés, nous vous invitons à participer à cette 14^{ème} édition du printemps des poètes qui s'intitule « ENFANCES ». Ce sera l'occasion de mettre en lumière cette poésie proche de l'enfant d'hier et d'aujourd'hui. Les élèves seront les « passeurs de poèmes » puisque les écoles participeront à ce parcours poétique 2012.

Cette semaine faite d'harmonie entre poésie et découverte du patrimoine sera ponctuée d'animations diverses telles que :

- Balade nocturne
- Lecture public
- Lâcher de ballons poétiques, etc

« S'il est un âge heureux c'est celui de l'enfance aux matins lumineux débordants d'espérance » poème de Marie France MELLONE.

Annick ANTOINE

Restauration des continuités écologiques de l'Orvanne Avec la réfection totale du déversoir

L'Orvanne est divisée en deux bras principaux sur la commune de Flagy : un bras naturel sinueux et sauvage, présentant un potentiel écologique et piscicole fort et un bief usinier traversant le village.

Le bief usinier dont la vocation initiale était d'apporter une énergie hydraulique au moulin du village et qui servait aussi à l'alimentation en eau de multiples lavoirs et qui a aujourd'hui perdu cette vocation constitue aujourd'hui un patrimoine paysager et historique qui donne une partie de son charme au village. Ce bief a cependant des effets négatifs importants sur le bras naturel de l'Orvanne qu'il prive d'une partie importante de son débit et l'ouvrage de dérivation est infranchissable pour la faune piscicole malgré la présence d'une passe à poissons qui s'avère la majorité du temps impraticable.

L'Orvanne qui est un cours d'eau de première catégorie de bonne qualité accueille des populations de poissons intéressantes avec des espèces à valeur patrimoniale comme la Truite fario et le Chabot. L'Orvanne est l'archétype du « chalkstream » (cours d'eau de la craie) cher aux pêcheurs anglo-saxons. Son potentiel halieutique est important mais très dégradé par de multiples pressions.

La DCE (Directive Cadre sur l'Eau) qui est une directive européenne impose un retour au bon état des cours d'eau.

Dans ce but, une étude a été menée par les bureaux d'étude Sciences Environnement et INGÉROP Conseil&ingénierie sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne en partenariat avec l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, l'EDATER (Conseil Général de Seine-et-Marne), l'ONEMA, la DDT, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne et les représentants des communes de Thoury-Férottes et de Flagy afin de déterminer les aménagements à réaliser pour restaurer la continuité écologique de l'Orvanne depuis Bichereau jusqu'à Flagy. Les travaux de Bichereau à Mâche-Moulin constituent une première tranche qui doit démarrer durant l'automne 2011. La traversée de Flagy constitue la deuxième tranche de travaux qui sera soumise à enquête publique durant l'année 2012.

Le diagnostic de l'étude a fait ressortir la nécessité, pour assurer la vie aquatique dans de bonnes conditions sur le bras naturel, de réaménager l'ouvrage de dérivation qui devra respecter un débit réservé minimum de 110 l/s et de rendre cet ouvrage franchissable par les poissons.

Ces réaménagements devant se faire dans le respect de la valeur patrimoniale du bief usinier, une réflexion a été menée afin de minimiser l'impact du projet sur le niveau d'eau dans le bief qui devra rester aussi proche de la normale que possible et ce malgré une réduction du débit détourné dans ce bief. Pour cela les vannages de l'ouvrage de décharge (vannage principal) et du moulin devront être rénovés et adaptés. Un aménagement du bief en amont du village est également prévu. Il consistera à la réduction de sa largeur par la réalisation de banquettes alternées végétalisées avec des espèces herbacées adaptées aux zones humides.

Dans cette zone boisée, le bief qui a l'aspect d'un canal envasé retrouvera l'allure et des fonctions de cours d'eau « naturel ». Des graviers seront également déposés dans le fond du nouveau chenal sinueux.

Vincent PICHOT
Ingénieur hydrobiologiste
Chef de projet



Avant



Après - Photomontage : vue de principe des bancs alternés sur la partie amont du bief usinier

Elagage d'office des abords des voies communales

Régulièrement confronté aux problèmes posés par l'élagage d'arbres sur une propriété privée qui empiètent sur une voie publique riveraine, le maire ne pouvait jusqu'à présent, au titre de ses pouvoirs de police générale, que mettre en demeure les propriétaires riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage des arbres de leur propriété mettant en cause la sécurité sur les voies publiques communales. Désormais, l'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, promulguée le 17 mai 2011, permet au maire de mettre en demeure les propriétaires négligents et, si rien n'est fait, d'engager à leur charge, les travaux nécessaires comme cela est possible pour les chemins.

PROJETS 2012 POUR FLAGY

Toujours confronté à des délais souvent très longs nous restons maintenant prudents dans l'annonce des fins de chantier. L'année 2012 sera certainement compliquée pour nous tous. Ne soyons toutefois pas défaitistes et respectons du mieux possible nos engagements à savoir :

- La fin des travaux de la bibliothèque
- Lancement des appels d'offres concernant la construction de la nouvelle mairie
- L'enfouissement de la ligne à haute tension qui partira du transformateur situé dans la rue de l'ancienne gare jusqu'à celui accolé à la salle des fêtes. Cet enfouissement permettra de faire disparaître la ligne aérienne qui surplombe les jardins et la rue Tripier, ceci en prévision de la 1ère tranche du contrat triennal de voirie qui commencera par la rue Tripier.
- Maintien d'un des rares hôtel-restaurant gastronomique dans le sud seine et marnais, par le rachat des murs du moulin de Flagy. Cette acquisition se fera avec l'aide financière de la Région Ile de France et du Conseil Général de Seine et Marne à hauteur de 75 %
- Dans le cadre de la Directive Européenne sur l'eau, l'agence de l'eau Seine Normandie, réalisation de travaux conséquents sur l'Orvanne entre Bichereau et le deversoir de Flagy, ce dernier sera entièrement restauré (article ci-joint)
- A la rentrée de Septembre, seront installés 2 coussins berlinois en béton devant l'école (sous réserve de l'obtention de subvention)



- Depuis le 1er Janvier 2012 la nouvelle Communauté de Communes du Bocage Gâtinais est opérationnelle, Flagy sera représenté par 2 délégués titulaires Jacques DROUHIN, Monder AOUADHI et de 2 délégués suppléants Christelle INACIO, Fabrice TESTOLIN
- Sans oublier les travaux pilotés par les différentes commissions notamment la commission fleurissement qui œuvre activement à l'embellissement de notre village, pour l'obtention de la 1ère fleur. En partenariat avec les associations de nombreux projets culturels et festifs sont programmés avec la semaine de la poésie dans la rue, les apéros concerts, les peintres dans la rue et la préparation de la première grande vendange du clos des bas vergers, et sous la responsabilité de la commission nichoir la mise en place d'un rucher pédagogique.
- Comme cela a été dit lors des vœux du maire, la municipalité soutiendra et accompagnera les associations qui le souhaitent dans toutes les manifestations Comme vous pouvez le constater encore une année qui nous demandera d'être « sur le pont »

Le Maire

Des abeilles à FLAGY

Un rucher sera implanté aux beaux jours sur la commune. L'installation dans un premier temps de deux ruches se fera en accord avec le conseil général sur l'espace naturel sensible route de Mâche-Moulin. Pour mener à bien ce projet à vocation pédagogique, l'équipe sera épaulée par un apiculteur professionnel agréé en agriculture biologique. Pour participer, contactez le secrétariat de la mairie.



Fabrice TESTOLIN

À DÉCOUVRIR

Un nouveau restaurant à Flagy

Après de gros travaux d'aménagements de la cuisine et de la salle arrière du café, Mme Valmy nous propose depuis le 10 janvier, tous les midis du mardi au dimanche inclus des plats et menus créoles et uniquement le samedi et le dimanche la vente sur place de poulets rotis façon « Mary ». Je vous invite à venir découvrir la cuisine créole, « c'est bon pour les papilles, c'est bon, bon » pour le petit commerce de proximité. Vous pouvez réserver au 01.60.96.63.06.



DERNIERS TRAVAUX DE L'ANNÉE

Arbres : plantation, disparition

Arbres : plantation, disparition.

Lors de sa dernière réunion, la commission fleurissement a suggéré la présence de quelques arbres décoratifs aux entrées du village.

Il a donc été procédé à la plantation de six sorbiers des oiseaux (ou oiseleurs) dans la rue d'Episy près de la rue du Safran et de deux autres arbres près du carrefour des routes de Machemoulin et Chantmerle

D'autre part le grand sapin qui penchait dangereusement dans le cimetière a été éêté sur proposition de la commission cimetière, sa prise au vent est donc maintenant réduite et le risque de le voir se coucher en cas de tempête, également diminué

Le cèdre de l'atlas, situé sur le terrain de l'école, sérieusement malade a été supprimé

G.AUPETIT



BIENVENUE à la nouvelle association **AMALGAME** et à son nouveau président Philippe DESVIGNES dont le siège est maintenant à Flagy.

..... et également à l'**atelier d'Art Floral** qui sera sous la responsabilité du Club de l'Amitié

REMERCIEMENTS

À la commission fleurissement qui s'est beaucoup investie en 2011, et qui peut nous laisser espérer l'obtention en 2012 de la 1ère fleur. J'invite toutes celles et ceux qui souhaitent participer à ce beau challenge de vous rapprocher d'Annick ANTOINE 01.60.96.68.60 ou de Gérard AUPETIT 01.60.96.67.84.

Au CDSCF qui a eu la gentillesse de remettre un don de 400 € à la municipalité pour l'achat d'un banc qui sera installé dans la vigne.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS Pourquoi faire ? et où en sommes-nous ?

Depuis de nombreuses années les habitants de Flagy et des communes voisines s'interrogent sur l'avenir de notre territoire. Les commerces de proximité ont presque tous disparus, les centres universitaires et les centres hospitaliers, les tribunaux, l'emploi se situent à mille lieux. Les services publics se délitent par ricochet, le cadre de vie en pâtit.

Face à tous ces constats, il nous fallait réagir, afin que notre environnement socio-culturel-économique et environnemental soit préservé et adapté aux nouvelles exigences de nos concitoyens. Pour ces raisons, les élus et le tissu associatif sont mobilisés pour travailler sur 2 axes importants de vitalisation de notre territoire.

Le premier est devenu effectif depuis le 1er janvier 2012 avec la nouvelle communauté de communes du bocage gâtinais, et le second le PNR plus complexe à se mettre en place, puisqu'il nous a fallu coopérer avec un plus grand nombre de communes implantées géographiquement sur 3 départements et 3 régions. Qu'à cela ne tienne toutes les forces vives des 67 communes se sont attelées au travail en participant aux 5 commissions et à la rédaction d'une pré-chartre dont votre serviteur en a été un des co-rédacteur. Ce projet a été remis aux présidents des 3 régions et à ce jour nous attendons les conclusions d'une étude de faisabilité commandée par le Conseil Régional d'Ile de France prévue courant Juin 2012. Ensuite nous devrions passer à l'étape suivante qui nous permettrait de bénéficier de financement et d'installer une structure opérationnelle en 2014. Comme vous pouvez le constater ce PNR, parc naturel régional du gâtinais exige beaucoup de disponibilité et d'investissement personnel, mais c'est à ce prix que notre territoire évoluera.

Jacques DROUHIN

PS : Si vous souhaitez en savoir plus sur le fonctionnement d'un PNR réussi, je vous invite à visiter le site internet du PNR du Morvan qui depuis 30 ans a mis en place de très nombreuses activités et permis de créer des dizaines d'emplois et de déplacer des dizaines de milliers de touristes.

Permanences des élus

04.02 Mr Monder AOUADHI
11.02 Mme Annick ANTOINE
18.02 Mr Gérard AUPETIT
25.02 Mme Christelle INACIO

03.03 Mme Christelle INACIO
10.03 Mme Annick ANTOINE
17.03 Mr Gérard AUPETIT
24.03 Mr Monder AOUADHI
31.03 Mme Christelle INACIO